



Commune de Rieux
Conseil Municipal du 21 mai 2026
PROCES VERBAL

Présents : 20 Pouvoirs : 2 Votants : 22

POULAIN Thierry	X	GUÉRIN Mathis	X
BONHOMME Marie-Claire	X	BRIS Emilie	X
TORLAY René	X	DEMAY Jérôme	Donne pouvoir à BOTERF Anne-Marie
MICHEL Alexandra	X	POTIER Nadine	X
GUILLOIS Mickaël	X	GOUÉDARD Patrick	X
MANGOUËRO Virginie	X	LANOË Lûna	X
MAHEAS Yvonnick	X	HEUZÉ Clément	X
DUGUÉ Virginie	X	ROUXEL Marie-France	X
GOMBAUD Mickaël	Donne pouvoir à TORLAY René	ROUSSEL Pascal	X
BOTERF Anne-Marie	X	TATARD Jean-Christophe	X
LAUNAY Sébastien	Absent	JOUNEAU Marie-Claudine	X
HAMON Elise	X		

Secrétaire : BONHOMME Marie-Claire

Convocation du 13 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 21 mai à 19 h 30, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Thierry POULAIN, Maire.

NDA : Il est rappelé que conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ci-après reproduit que « Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires.

Il contient la date et l'heure de la séance, les noms du président, des membres du conseil municipal présents ou représentés et du ou des secrétaires de séance, le quorum, l'ordre du jour de la séance, les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été

adoptées, les demandes de scrutin particulier, le résultat des scrutins précisant, s'agissant des scrutins publics, le nom des votants et le sens de leur vote, et la teneur des discussions au cours de la séance. »

Le procès-verbal n'a donc pas vocation à retranscrire de façon exhaustive et «au mot près » ce qui est dit, mais doit en revanche indiqué la teneur des discussions.

Le Maire

Il est 19 h 30, je vous propose de démarrer ce Conseil Municipal du 21 mai et je souhaite la bienvenue à nos 2 nouveaux conseillers : Monsieur TATARD Jean-Christophe et Madame JOUNEAU Marie-Claudine qui apporteront leurs idées et avec qui nous allons travailler.

Je rappelle que la séance est enregistrée.

Je propose de désigner un ou une secrétaire.

Marie-Claire, merci. Donc secrétaire de séance : BONHOMME Marie-Claire.

NDA : Le Maire procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Validation du compte rendu du dernier conseil : Est-ce qu'il y aurait des choses à signaler ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? PV voté à l'unanimité, merci.

Je vous propose de démarrer la séance par le tirage au sort des jurés d'assises pour 2027.

Je vais faire circuler une petite boîte avec des chiffres qui vont de 1 à 304 (nombre de page dans la liste électorale) et une enveloppe avec des chiffres qui vont de 1 à 8 (nombre de ligne dans la liste électorale).

NDA : Le tirage au sort a lieu en bonne et due forme.

Les jurés peuvent faire un courrier auprès du Tribunal Judiciaire de Vannes pour leur demander de ne pas être juré d'assise (au vu de leur âge, problème pour se déplacer...).

Sont tirés au sort :

- 1) BESNARD (MARCHAND) Laurence – 1030 Chemin de Berdeux – née le 21/06/1969
- 2) MORISSEAU (SAUVOUREL) Hélène – 406 Allée de la Rivière de Tréfin – née le 20/06/1943
- 3) AUDOIRE Antoine – 1 Rue du Bois de la Montagne – né le 05/09/1987
- 4) COQUELIN Stéphane – Allée des Champarents – né le 08/02/1979
- 5) CORMERAIS (RAFFIN-CABOISSE) Camille – 428 Chemin du Tertre Chevalier – née le 06/09/1993
- 6) GERAUD Nathalie – 1 Rue de la Tannerie – née le 18/01/1976

Je vous propose de délibérer sur les 6 noms tirés au sort.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

La délibération suivante concerne la désignation d'un référent déontologue pour les élus.

Il est rappelé que conformément à la réglementation, les Assemblées Délibérantes des communes, des EPCI et des syndicats mixtes, doivent désigner un référent déontologue chargé d'accompagner les élu(e)s et de les conseiller dans le cadre du respect des principes déontologiques consacrés par la Charte de l'élu local.

Les missions du référent déontologue doivent être exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences.

Lorsque les missions du référent déontologue sont assurées par une personne, le montant maximum de l'indemnité est fixé à 80 euros par dossier (conformément à l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local). Des frais éventuels de transport et d'hébergement peuvent être pris en charge. La qualité du référent doit être mentionnée dans la délibération.

Il appartient donc au Conseil Municipal de nommer le référent déontologue pour les élus.

Monsieur HOURDIN, Conseiller d'Etat honoraire, avocat et ancien conseiller municipal de Mortain (50 140) est volontaire pour assurer cette fonction et accepte d'être désigné comme référent déontologue des élus de la commune de RIEUX.

Monsieur ROUSSEL

Quel type de dossier avait-il traité ?

Le Maire

Les dossiers qu'il traite sont confidentiels.

Je vous propose de délibérer.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

La délibération suivante concerne une convention de servitude avec ENEDIS.

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur René TORLAY, Adjoint aux travaux.

Monsieur TORLAY

ENEDIS veut procéder à l'enfouissement d'une ligne HTA partant de Boury (commune d'Allaire) jusqu'à Trévingat. ENEDIS va passer sur une parcelle communale section ZL n°408 qui fait 138 m². C'est un délaissé de voirie.

Suite à la dernière tempête, ENEDIS a perçu des fonds pour effectuer ce type de travaux. Il n'y aura plus de lignes aériennes, ni de poteaux. Le montant des travaux n'est pas connu.

Pour ce faire, une convention de servitude doit être passée avec Enedis.

Le Maire

S'il n'y a pas de question, je vous propose de délibérer.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

La prochaine délibération concerne la modification de la composition des commissions communales. Suite aux démissions de Mesdames et Messieurs FONTAINE, BEULÉ, LE GAL, DELAUNAY, HOLLENDER, BARBOTIN, TUAL-BARANGER, FORESTIER et RICHARD et considérant que la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée délibérante, il convient de revoir la composition des commissions.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations. En l'espèce, je vous propose de voter à mains levées, si vous le voulez bien. Tout le Conseil Municipal est d'accord.

Monsieur TATARD Jean-Christophe vous vous êtes positionné sur :

- Patrimoine – Travaux et espaces verts
- Affaires scolaires – Enfance – Jeunesse

Monsieur TATARD

Exactement et Camping-port et enfin Culture – Fêtes et cérémonies – Vie associative – sports et loisirs.

Le Maire

Je vous inscris donc à ses 4 commissions. Madame JOUNEAU Marie-Claudine, j'ai pu comprendre que vous vouliez intégrer les commissions suivantes :
Urbanisme – Environnement et Médiathèque

Madame JOUNEAU

C'est bien cela.

Le Maire

S'il y a des commissions d'ici le mois de juin jusqu'au prochain CM, vous serez conviée aux commissions, mais vous ne serez inscrite dans les commissions qu'au CM de juin.

Madame JOUNEAU

Oui.

Le Maire

Des corrections seront à apporter dans la commission Finances – Affaires économiques – Tourisme, le nom de Monsieur LAUNAY a été mal orthographié. Rajouter Madame POTIER Nadine dans la commission Finances – Affaires économiques – Tourisme car le tableau a été rétréci.

Monsieur ROUSSEL

J'ai vérifié sur le site de la Commune. Je me retrouve dans des commissions pour lesquelles, je n'y suis pas comme le Cimetière et Culture – Fêtes et cérémonies – Vie associative – Sports et loisirs.

Le Maire

Vous souhaitez y siéger ?

Monsieur ROUSSEL

Non

Le Maire

Je vais demander que cela soit rectifié sur le site. Est-ce qu'il y a d'autres questions en rapport à cette délibération ?

Je vous propose de délibérer. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci.

La délibération suivante concerne la modification de la commission de contrôle des listes électorales. Je vais juste rappeler que pour les communes de 1000 habitants et plus, la commission de contrôle des listes électorales est composée de 5 conseillers municipaux, répartis comme suit : 3 conseillers municipaux appartenant à la liste majoritaire et 2 conseillers municipaux de la deuxième liste.

Donc, dans les premiers conseils, il avait été décidé que sont titulaires Virginie DUGUÉ, Michael GOMBEAU et Anne-Marie BOTERF. Monsieur ROUSSEL s'était positionné dans la seconde liste, complétée donc par Monsieur TATARD. Dans les suppléants, nous avons Sébastien LAUNAY, Élise HAMON, Mathis GUÉRIN, et je propose donc d'y ajouter Marie-Claudine JOUNEAU. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci.

Pour la dernière délibération je laisse la parole à Monsieur MAHEAS Yvonnick.

Monsieur MAHÉAS

Il s'agit d'une rectification d'une écriture comptable qui n'impacte en aucun cas le budget.

Monsieur le Maire

Je vous propose de délibérer, si ce bordereau ne soulève pas de questions. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci.

Dans le point info, je voulais remercier les enfants des écoles qui ont fait la course solidaire. Ils ont eu un projet de faire une course solidaire pour récupérer des fonds pour l'hôpital de Redon afin que les enfants qui sont accueillis aux urgences et dans les services pédiatriques le soient dans les conditions améliorées.

Les parents ont accompagné les enfants, 1000 euros de dons ont été récoltés.

Nous sommes allés cet après-midi avec la directrice et la co-directrice de l'ALSH déposer les dons à l'hôpital. Nous avons été remerciés. J'ai trouvé que c'est action était vraiment à saluer.

Madame MICHEL

Il s'agit de la deuxième édition.

Tout n'a pas été versé pour l'hôpital, une partie des dons sera versée à la SPA.

Le Maire

Cela permet d'accueillir les enfants dans de meilleures conditions à l'hôpital, de décorer un peu les chambres de façon à détendre certaines crispations et de les accueillir au mieux. Je voulais les remercier, parce qu'ils voient vraiment concrètement où vont les dons, et ils sont les premiers concernés. Je trouvais l'idée très intéressante.

Tant que je suis dans les remerciements, je voulais également remercier Monsieur Philippe PUSSAT. Il m'a adressé un beau courrier. Je vais vous le lire. Il y a deux ans, nous avons dénommé la rue à côté de la Médiathèque par le nom de son grand-père, Édouard PUSSAT, décédé en déportation. Monsieur Édouard PUSSAT a été agriculteur à Berdeux. Je me demandais pourquoi il n'était pas inscrit sur le monument aux morts. Mais il est déjà inscrit à Béganne et on ne peut pas être inscrit sur plusieurs monuments aux morts. Il trouvait dommage qu'il n'y ait pas quelque chose de fait en sa mémoire. À côté du monument aux morts, il y a une stèle sur laquelle sont déjà gravés les noms d'Honoré DAYON et de Gustave CHEVAL. Nous avons pensé ajouter celui de Monsieur Édouard PUSSAT. Nous avons déjà échangé avec lui lors de l'inauguration de la rue. Ça s'est concrétisé, c'est fait. Le 8 mai, Monsieur PUSSAT était présent et très ému de voir le nom de son grand-père sur la plaque.

Alors, il m'a écrit cette lettre :

« Monsieur le Maire,

Ce 8 mai de 2026, j'ai eu l'agréable émotion de découvrir le nom de mon grand-père, Édouard PUSSAT gravé sur le monument commémoratif inauguré il y a quelques années. Lors de l'inauguration de la rue Édouard PUSSAT le 8 mai 2024, nous avons échangé sur la possibilité d'inscrire son nom sur cette plaque de marbre.

Vous aviez alors recueilli et accueilli cette demande avec bienveillance et responsabilité.

Aujourd'hui, cette promesse est devenue réalité. En concrétisant ce projet, vous permettez à mon grand-père, enfant de Berdeux de rejoindre ses compagnons de résistance, son commis de ferme Gustave CHEVAL ainsi qu'Honoré DAYON, Prosper et Aristide THÉBEAU.

Tous furent déportés par le convoi du 29 juin 1944 vers l'Allemagne nazie, où ils rencontrèrent une fin tragique.

Grâce à votre action, cet oubli se transforme en hommage collectif.

Je tiens à vous remercier chaleureusement, ainsi que les membres de votre Conseil Municipal pour ses initiatives marquantes de 2024 et 2026.

Elles témoignent de votre volonté profonde de faire perdurer la mémoire des enfants de Rieux, qui, il y a 81 ans, se sont sacrifiés pour notre liberté en s'opposant à l'oppression nazie.

La transmission de cette Mémoire auprès des jeunes générations est notre meilleur rempart contre la falsification de l'histoire et le retour d'idéologies extrémistes.

En ancrant ainsi les racines de la Résistance dans notre Commune, vous participez activement à ce devoir de vigilance.

En ma qualité de co-président de l'Association Mémoire des résistants et déportés des pays de Redon et de Vilaine, je tiens à vous réitérer notre entière disponibilité pour intervenir dans vos écoles.

Nous travaillons également à l'élaboration des chemins mémoriaux en lien avec le mémorial de la Résistance et de la déportation en la gare de Redon inauguré le 26 avril dernier.

Votre Commune y a été d'ailleurs représentée. Je remercie les élus pour y être allés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de ma profonde gratitude. »

Nous allons passer aux questions posées dans les 48H précédant la séance. Il n'y a aucune question relative à l'ordre du jour, ce n'est pas grave. Avant d'y répondre, je souhaiterais savoir si les questions émanent des 3 conseillers de la minorité ou d'une seule personne.

Monsieur ROUSSEL

Cela pose souci ?

Le Maire

Non ce n'était qu'une simple question.

Monsieur ROUSSEL

Il s'agit d'un travail commun.

Le Maire

Je vais y répondre, pas forcément dans l'ordre, car je me suis fait mon propre ordre pour y répondre.

Alors, la question 12. Je trouvais qu'elle était pertinente, le Val, Impasse du clos du Val. Serait-il possible d'améliorer la visibilité, les véhicules ayant du mal à prendre une décision pour s'engager sur la VCIC ? Oui, effectivement, il s'agit bien d'une voie d'intérêt communautaire. On a ce problème depuis des années.

Effectivement, j'ai retracé l'historique des courriers envoyés. Il y a les miens, et puis il y a ceux de mes prédécesseurs. On envoie des courriers depuis 2016. Je peux le nommer, c'est un Monsieur LECLERC. Il habite à Rennes. J'ai renvoyé un courrier. Il est signé d'aujourd'hui et part demain en recommandé.

Je demande dans le courrier qu'il fasse les travaux de l'égouttage de sa haie. Si ce n'est pas fait pour le 20 juin, je demanderai un constat d'huissier. La Commune fera faire les travaux et la facture lui sera adressée.

Monsieur TATARD

Le souci, en fin de compte, est de sortir de l'Impasse du clos du Val. Il n'y a aucune visibilité. Je crains le pire. Je vous dis cela en tant qu'ancien gendarme. Il y a un gros souci. Ce n'est pas d'aujourd'hui. Comme vous le dites, ça fait six ans que ça dure. Il n'y a personne qui n'est jamais là. On ne le voit jamais. Il laisse pousser délibérément, on ne sait pas pourquoi. Donc, à un moment, il faut agir.

Monsieur TORLAY

Quand on a refait l'enrober et le cède le passage, j'avais eu écho que c'était déjà beaucoup mieux. Parce qu'au moins les voitures pouvaient s'avancer.

Monsieur TATARD

Nous sommes bien d'accord. On ne peut pas continuer ainsi. De surcroît avec la déviation, le volume de véhicules est important. De mon point de vue, cette haie ne devrait plus exister. J'ignore comment cette situation va être gérée. C'est toi qui vois cela, René je pense.

Monsieur TORLAY

Nous avons envoyé plusieurs courriers.

Monsieur TATARD

Certes mais il ne bouge pas. Il faut prendre des décisions.

Le Maire

C'est la raison pour laquelle nous le relançons dans ce courrier. Je lui laisse une marge jusqu'au 20 juin, parce que le temps qu'il appelle une entreprise, ou que lui vienne faire les travaux, je suis obligé de lui laisser une petite marge.

Monsieur TATARD

Je comprends.

Le Maire

Si le 20 juin, rien n'a été fait, j'appelle l'huissier de Redon pour qu'il vienne constater, et on fait faire les travaux dans la foulée à ses frais.

Monsieur TATARD

Pour moi, il n'y a que cette solution-là. Tu es bien d'accord avec moi, René.

Monsieur TORLAY

Oui

Monsieur TATARD

Il ne faut pas tergiverser trop longtemps. Voilà, s'il ne réagit pas il faut prendre des décisions.

Monsieur GUILLOIS

N'y a-t-il pas de contre-indication au regard de la période de nidification ?

Monsieur TATARD

Non, c'est une haie de laurier, elle s'est amplifiée et prend du volume tous les ans et à la fin, elle arrive au niveau de la route.

Monsieur ROUSSEL

Est-ce que des discussions amiables ont déjà été engagées verbalement avec ce Monsieur, parce qu'un contrat d'Huissier, il faudra le payer ? C'est la Commune qui va payer.

Monsieur TORLAY

Il est difficile d'aller le trouver car il habite Rennes.

Monsieur ROUSSEL

Il a bien un numéro de téléphone.

Monsieur TATARD

On ne le voit jamais, moi je ne l'ai jamais vu.

Monsieur TORLAY

Je surveille.

Le Maire

Il y a également une voiture abandonnée. J'avais aussi écrit pour la voiture, parce qu'il y a des polluants. Le courrier est signé d'aujourd'hui, ça part demain. Et puis, l'affaire est en cours, on pourra en reparler au prochain CM, si vous voulez bien. Si j'ai eu des nouvelles, je vous en ferai part.

Monsieur TATARD

Entendu, merci.

Monsieur GOUEDARD

Il y a des délimitations. Une haie ne doit en aucun cas empiéter sur une voie publique. Donc, la personne propriétaire de cette haie, quelle que soit la saison, quelle que soit la faune qui peut vivre dans cette haie, est tenue de la couper au droit de sa propriété.

Monsieur ROUSSEL

C'est une voie d'intérêt communautaire, c'est ce qu'on appelle les triangles de visibilité, qui sont calculés en fonction des vitesses et de l'importance des voies. Cela est du ressort de Redon, Agglomération, puisque c'est une voie d'intérêt communautaire. Là, c'est la Commune qui va se substituer, mais ce n'est pas logique.

Le Maire

On a l'Impasse. On est en agglomération. La voie d'intérêt communautaire ne les gêne pas, parce qu'ils montrent, ils descendent. Ce qui nous embête est l'impasse. Effectivement on pourrait faire jouer les triangles de visibilité, mais cela relève du pouvoir de police du maire et c'est la raison pour laquelle on ne se substitue pas à Redon Agglo à mon sens.

Monsieur GUILLOIS

Est-ce qu'on ne perdait pas plus de temps, encore, à faire appel à Redon Agglo ?

Monsieur TORLAY

Il est certain que Redon Agglo va renvoyer vers nous.

Le Maire

Je vous propose de passer à une autre question, la question huit et demi, concernant la cérémonie commémorative du 8 mai. Alors, comment se fait-il que nous ayons constaté l'absence de membres du Conseil Municipal à cette cérémonie ? Je ne saisis pas bien la question, en fait.

Monsieur ROUSSEL

En clair, on pensait que s'agissant d'une cérémonie d'une portée nationale, que les membres du Conseil Municipal soient informés pour mémoire qu'il y a une cérémonie pour le 8 mai afin de savoir qui y participe. Donc, on a juste vu la photo de Monsieur Le Maire sur Ouest France.

Monsieur TORLAY

Mais le 8 mai, tout le monde sait qu'il y a une commémoration, quand même...

Madame MICHEL

Ça ne s'est jamais fait.

Vient qui peut, qui veut, qui se sent concerné.

Monsieur GOUEDARD

Alors, j'ai trouvé la question un peu embarrassante, j'étais à cette cérémonie du début jusqu'à la fin. Est-ce que vous êtes venu à la cérémonie ?

Monsieur ROUSSEL

La réponse est non.

Monsieur GOUEDARD

Donc, vous ne pouvez pas dire que les membres du Conseil Municipal n'y étaient pas parce qu'ils y étaient.

Monsieur ROUSSEL

Alors, le pluriel, c'est à partir de 2. Ce n'est pas à partir de 1, Monsieur Gouédard.
On ne va pas commencer à polémiquer.

Le Maire

Qui polémique Monsieur Roussel ?

Monsieur GOUEDARD

En dehors de Monsieur Le Maire, nous y étions, là.

Monsieur ROUSSEL

C'est très bien. Je vous félicite. On n'a vu qu'une personne sur la photo. Mais ce n'est pas grave.

Madame MICHEL

Il y avait des enfants aussi.

Monsieur ROUSSEL

On vérifiera Ce n'est pas grave.

Monsieur GOUEDARD

Le protocole veut, pour cette commémoration, que le Maire accompagne les portes drapeaux, soit au pied du monument aux morts, soit éventuellement, s'il y a des enfants à côté des enfants, ce qui n'est pas le cas des conseillers municipaux. C'est le protocole.

Le Maire

Monsieur ROUSSEL, s'il faut vous envoyer une invitation pour venir...

Monsieur ROUSSEL

Ce n'est pas une invitation mais un rappel.

Le Maire

Quand vous voyez 8 mai sur votre calendrier, si ça ne « tilte » pas là-haut, il faut reprendre l'histoire.

Monsieur ROUSSEL

Je note qu'il faut que je reprogramme mon cerveau. On va faire ça.

Le Maire

Il n'y a jamais eu une invitation. Je ne vois pas pourquoi on irait inviter les gens. C'est comme le 25 décembre. Les enfants retiennent bien la date du 24 décembre. Si vous ne retenez pas la date du 8 mai, c'est grave.

Madame MICHEL

Le 11 novembre, on « remet » ça.

Le Maire

Le 11 novembre, vous n'aurez pas une invitation.

Monsieur ROUSSEL

D'accord. C'est fini. J'ai ma réponse. Ne le faisons pas.

Le Maire

Question suivante : pourquoi les Conseillers Municipaux n'ont-ils pas reçu un rappel ? Il y a deux fois la même question, en fait. La suivante, y a-t-il une raison pour que seul le Maire figure, en gros, sur le quotidien, Ouest France ? Je ne sais pas.

Pourquoi n'appellez-vous pas Ouest France pour poser la question ? Et vous n'étiez pas là, vous vouliez être sur la photo peut-être ?

Monsieur ROUSSEL

Pourquoi les autres membres n'y étaient pas ? Monsieur Gouédard et Monsieur Poulain y étaient, c'est ça ?

Madame HAMON

La cérémonie n'a pas vocation à mettre en valeur le Conseil Municipal. Ce n'est pas un culte de la personnalité. En fait, le Maire est le représentant de la commune, il est donc logique qu'il apparaisse en photo.

Monsieur GUILLOIS

Le 11 novembre des élèves de l'école privée seront présents.

Le 8 mai, c'étaient des élèves de l'école publique. À chaque fois, on essaie de mettre en valeur les enfants. Ce n'est pas nouveau non plus.

Monsieur ROUSSEL

Donc, c'est un accompagnement de la municipalité des élèves.

Le Maire

Derrière tout ça, il y a le devoir de transmission. Si je reprends le courrier de M. PUSSAT, vous êtes d'accord avec moi. On a un devoir de transmission envers nos jeunes. Et quoi de mieux que le 8 mai, le 11 novembre pour le faire. Et à chaque fois, les enfants nous font des offrandes. On a eu une fresque le 11 novembre dernier. Elle était magnifique. On l'a affichée pendant des mois dans le hall. Les enfants jouent vraiment le jeu. Et c'est la raison pour laquelle je ne comprends pas votre question quand vous dites que je ne veux pas, je ne veux pas quoi, en fait ? Vous parlez en votre nom. Vous ne parlez même pas dans le nom de la minorité. Vous parlez en "je".

Monsieur ROUSSEL

Où est le problème ?

NDA : S'ensuit un échange sur la question d'inviter ou pas le Conseil Municipal aux cérémonies officielles.

Le Maire

Je voudrais avoir l'avis de Monsieur TATARD et Madame JOUNEAU sur cette question.
Est-ce que vous pensez qu'on doit inviter les gens le 8 mai ?

Monsieur TATARD

Que ce soit le 8 mai, le 11 novembre, ça « coule de source », comme vous dites, on peut participer ou ne pas participer. Ça regarde chacun. On sait que, en tant qu'ancien gendarme, je pourrais participer à toutes les cérémonies parce que j'ai toujours le grade honorifique, et donc j'ai le droit de revêtir la tenue et de me présenter en gendarme. En gendarme à ces manifestations-là, ce que je ne fais pas parce que j'ai d'autres choses, malgré le fait que je respecte totalement ce qu'y est fait.

Le Maire

Pour information, j'aimerais bien avoir la présence des Saint-Cyriens le 11 novembre prochain, et faire une vraie cérémonie avec tout le protocole. Et si ce jour-là, vous voulez revêtir votre tenue, vous serez le bienvenu.

Monsieur TATARD

Le problème est que je n'ai pas conservé la tenue. Nous sommes obligés de rendre les tenues une fois qu'on a fini notre service. Mais à la rigueur, mes deux fils sont gendarmes, donc je pourrais avoir une tenue. (Rires)

Le Maire

En tout cas, il n'y aura pas d'invitation ni pour le 8 mai, ni pour le 11 novembre.

Il y avait une autre question qui concernait l'assainissement non-collectif.

Le service SPANC est passé d'une facturation de 25 euros, entre parenthèses à vérifier, à 184,80 euros. Ce tarif est-il réglementé ? Si c'est le cas, par qui, par quels critères ? Alors, j'aurais envie de dire, c'est Redon Agglo, adressez-vous directement à Redon Agglo. Nous avons quand même fait une petite recherche. Le contrôle coûte 25 euros.

Monsieur TATARD

Oui, c'était 25 euros. On se retrouve avec une assignation de 184 euros. Je trouve ça complètement aberrant. Moi, je suis désolé, mais là... Le Directeur du service vient d'expliquer le surcoût lié au fait qu'avant c'était Saint Jacut qui faisait les contrôles et désormais c'est Redon Agglo.

Je suis le porte-parole de beaucoup de personnes, notamment à Rieux, qui sont en colère à cause de cela.

Je conçois qu'il y a des assainissements qui ne sont pas aux normes, mais rien ne justifie une augmentation de 25 euros à 180 euros. Je pense qu'il va falloir qu'il nous explique.

Le Maire

On est unanime...

Monsieur TATARD

Ça ne fait vraiment pas plaisir. Il y a assez de difficultés actuellement avec la hausse du carburant et on nous en remet encore par-dessus.

Monsieur MAHÉAS

Les 25 euros apparaissent sur une facture d'eau.

Monsieur TORLAY

C'était 22 euros au départ.

Monsieur TATARD

Et puis en plus, on nous dit qu'on aura une majoration de 60 euros si on est absent.

Monsieur TORLAY

En effet, il serait mieux d'échelonner le paiement.

Le Maire

Si on échelonne 184 euros sur les 8 ans (le contrôle est tous les 8 ans), on arrive à 23 euros par an. Mais peut-être qu'il y aurait une autre formule.

Monsieur TATARD

Je pense que la communication est mal faite. Il serait vraiment intéressant de connaître le Monsieur qui a instauré cela.

Vous avez des pouvoirs à la communauté des communes, vous ne pouvez pas agir ?

Le Maire

J'avais fait venir Jérôme Ricordel, qui était à l'environnement sous la mandature précédente. Il est parti au développement économique, et est remplacé. Nous pourrions peut-être un jour faire venir son remplaçant en début de CM et lui poser la question... On prépare deux, trois questions, on le retient un quart d'heure, et il nous donne les réponses.

Monsieur TATARD

Toutes les communes sont-elles concernées ?

Monsieur TORLAY

Oui toutes les communes et pas seulement Rieux.

Le Maire

Il y avait une autre question.

La question 4 concernait la Maison de Santé. Il a été dit que les travaux avaient pris du retard, mais finalement, on va finir avec un mois d'avance. Pourquoi les membres de la minorité n'ont-ils pas été invités à la visite ?

Monsieur TORLAY

Ce jour-là, on avait une réunion de liste. Et j'ai proposé de venir visiter la Maison de Santé.

Il n'y avait rien d'officiel. Si c'est officiel, vous serez invité.

Mais Pascal, si tu veux vraiment la visiter, tu m'appelles, ou tu viens, je suis présent tous les matins.

Monsieur ROUSSEL

Vous savez, il n'y a aucun problème, René, ce n'est pas le souci. Ça été perçu comme, bizarre, que seule la majorité y aille. Si vous vous mettez un peu à notre place, comment se fait-il que les membres de la majorité y soient allés et pas nous ?

Monsieur TORLAY

C'est parce que nous étions en réunion de liste. Voilà l'explication.

Voulez-vous la visiter, Jean-Christophe ?
Nous irons la visiter tous ensemble.

Monsieur TATARD

Nous viendrons avec tout le monde.

Le Maire

C'est bien en petit groupe aussi, si on est trop nombreux. Arrêtez une date, et vous pourrez la visiter.

Monsieur TATARD

D'accord, merci.

Le Maire

Question suivante : Y a-t-il des professionnels de santé à s'être manifestés avec l'intention d'exercer et sous quelle forme ? Dans les bulletins municipaux, j'en ai parlé, aux vœux, j'en ai parlé. Si je reprends les choses depuis le début, on a un dentiste qui a remplacé Anne Jegu déjà il y a un an. Je l'avais annoncé aussi aux vœux. Ensuite, on a eu Mathilde Quéré, qui est l'ostéo, donc elle est désireuse d'intégrer la maison, cela n'est un secret pour personne. Les infirmières veulent intégrer, tout le monde le sait. Le médecin, on ne sait pas s'il intégrera ou pas la maison médicale, c'est le suspense. Les infirmières, j'en ai parlé. Les kinés, ils resteront là où ils sont. La sage-femme, Mme Simonnot, elle attend avec impatience d'intégrer son cabinet. On a une orthoptiste aussi, qui est encore « sur la balance », qui va peut-être venir compléter la dernière cellule. Et on a deux orthophonistes qui attendent aussi, ainsi qu'Ina, la pédicure podologue, qui est au presbytère avec Mickaël, qui va aussi intégrer la maison. Tous ces gens-là se sont positionnés et ont hâte d'emménager entre le 15 et le 30 juin. Je ne sais pas si cela répond à la question.

Monsieur TATARD

Oui, donc le point sensible, c'est toujours le médecin.

Le Maire

En effet, le point sensible est le médecin. On a un « vieux » médecin en place, qui a des pratiques d'un autre temps, qui a du mal à accepter les nouveaux médecins et leurs nouvelles pratiques. Ça met vraiment un frein à l'arrivée de nouveaux médecins. Ça mettait un frein à l'arrivée d'un nouveau médecin dans son cabinet actuel. J'espère que ça ne le sera pas dans les nouveaux cabinets. Ils auront chacun leur indépendance, chacun dans leur cabinet. Des personnes ont voulu venir s'installer. Ils se sont heurtés à André pour être clair.

J'espère que la situation va se débloquer avec l'ouverture de la Maison de Santé. Après, à nous de nous battre, ce n'est pas simple. Il y a beaucoup de communes dans notre cas de figure, qui sont en recherche de médecins, à nous d'être plus malins et de trouver le « petit truc » en plus qui fait que les gens viennent s'installer à Rieux.

Monsieur TATARD

Avez-vous des arguments pour faire venir de nouveaux médecins ?

Monsieur GUILLOIS

L'offre paramédicale est déjà a priori un argument en soi.

Monsieur TATARD

Je parle de médecins « purs ». Il convient de les aider au début dans l'offre de matériel ou au niveau du loyer. Y a-t-il quelque chose de prévu ?

Monsieur MAHÉAS

Oui, s'il y a un médecin qui arrive de très loin, la Commune peut mettre à disposition la maison qui se situe à côté de la Maison de Santé. C'est une aide sympathique et logistique. Mais aujourd'hui, il faut trouver, je ne sais pas si vous dans vos entourages ou votre réseau, il y aurait des médecins ?

Monsieur TATARD

Je n'ai pas de connaissances. C'est une histoire collective. Il faut que ce soit attractif, c'est toujours pareil.

Le Maire

Les loyers sont quand même assez attractifs. On est à 2h de Paris. C'est un avantage. On est dans un cadre verdoyant. On peut avoir des pratiques de sport, on a tout ce qu'il faut ici. On a la maison juste à côté qu'on vient d'acheter. Un médecin peut rêver que sa femme et ses enfants puissent y poser ses valises. On met vraiment tout en œuvre pour accueillir des personnes.

Que pouvons-nous faire de plus ?

Je ne sais pas. On prend les idées...

Madame JOUNEAU

Nous sommes bien en zone prioritaire ?

Le Maire

Oui.

Madame JOUNEAU

Alors les médecins ont forcément une aide.

Le Maire

Ils ont une aide de 50 000 euros lors de leur installation.

Madame JOUNEAU

C'est déjà bien.

Monsieur ROUSSEL

Ils restent ou ils prennent les 50 000 euros et partent ? J'ai un exemple.

Le Maire

Je n'ai pas de boule de cristal.

Monsieur ROUSSEL

Cela arrive fréquemment.

Le Maire

En effet, il y a des médecins étrangers qui « jouent » beaucoup à cela. Ils prennent les 50 000 euros et ils repartent dans une autre commune.

Monsieur TORLAY

J'ai discuté avec Marc Voleil, qui est président de l'Association de la Boussole qui est de Saint-Hélier aussi. Pas plus tard qu'il y a huit jours. Même à Redon, il n'arrive pas à en faire venir. Ils ne veulent pas venir à Redon. Ils sont à Rennes. Pourtant, c'est au pied de la gare.

Monsieur TATARD

C'est problématique. On n'a plus de médecins du tout. C'est une urgence pour la Commune.

Le Maire

J'ai bon espoir que l'arrivée des professionnels de la santé fasse venir des médecins. On a trouvé une sage-femme, ce qui est inespéré à Rieux. Une pédicure podologue, c'est pareil, nous « tombe du ciel ». On a peut-être cet orthoptiste qui va venir, Madame O'Connor. Je me dis, on est quand même en train « d'aligner les astres » dans le bon sens. J'espère que les médecins vont suivre.

Monsieur TATARD

Certes Monsieur le Maire mais il ne faut pas que ça soit une Maison de Santé, il faut que ça soit une maison médicale. Quel est le sens sans médecin ?

Madame JOUNEAU

Ne serait-il pas possible de faire un partenariat avec la maison médicale d'Allaire ?

Le Maire

Le partenariat existe déjà et on est en train de le renforcer. Que ce soit la maison d'Allaire ou celle de Rieux, on peut dire... elle est vraiment maillée de tous les côtés, puisque la personne qui prend les rendez-vous pour les médecins sera la même pour Rieux et pour Allaire. Les logiciels sont les mêmes puisqu'ils sont partagés. Les déchets des infirmières de Rieux sont récupérés par la même société à Allaire comme à Rieux. Les professionnels de la santé vont également adhérer à une seule et même association.

Monsieur ROUSSEL

J'ai compté 15 plaques à Allaire. Qu'est-ce qui fait la différence ?

Le Maire

Parce que leur maison médicale nous a devancé et la maison médicale d'Allaire est ouverte donc les gens s'installent. La nôtre n'est pas encore ouverte. Elle le sera le 15 juin.
La maison d'Allaire est pleine. On peut supposer que le premier médecin qui va venir s'installera à Rieux. C'est l'accord que nous avons avec Allaire.

Monsieur TORLAY

A voir également si quelqu'un peut venir faire des remplacements.

Monsieur ROUSSEL

On ne veut pas de « sous médecine » à Rieux. On ne va pas avoir des auxiliaires d'Allaire quand même. Ne sommes-nous pas capables d'avoir des médecins titulaires ?

Le Maire

Qu'entendez-vous par « sous médecine » ?

Monsieur ROUSSEL

À Rieux, on prendrait sur l'emploi du temps des gens d'Allaire qui veulent bien venir ici et font des permanences. Je m'inquiète simplement. Il faut avoir des médecins à demeure sur Rieux et ne pas dépendre d'Allaire.

Madame HAMON

A Allaire il y a des médecins parce qu'il y a une maison médicale qui est attractive parce qu'elle existe et fonctionne.

A Rieux, nous créons la Maison de Santé, et ce que nous expliquait les professionnels de santé est que cela va tout de suite attirer des médecins car ils veulent en équipe et avoir d'autres professionnels, parce qu'ils font des réunions pour parler de patients, quand c'est compliqué, les prises en charge, ils

ont besoin du regard des autres en fait. Donc, une maison médicale est bénéfique pour tout le monde, et va attirer les médecins. Les professionnels de santé présents ne sont pas des « sous-professionnels ». Ils sont compétents, motivés, et contents d'être là.

Le Maire

Nous sommes à 45 minutes de questions. Je vous propose d'arrêter et de clore ce Conseil Municipal.

Monsieur ROUSSEL

Donc l'ensemble des questions qui n'ont pas été répondues, le seront dans un mois ?

Le Maire

On peut les cumuler, si vous voulez, pour le mois prochain.

Monsieur ROUSSEL

Une question pour la mise à disposition de tablette numérique pour tout le monde.

Le Maire

Je prends votre dernière question, Monsieur ROUSSEL. Je propose de voter à main levée. Qui est pour l'octroi d'une tablette pour le conseil municipal ?

Monsieur ROUSSEL

On sera 3, c'est tout, ce n'est pas grave. Vous n'y êtes pas favorables. Il n'y aura donc pas de tablette encore.

Monsieur TATARD

Monsieur le Maire, c'était pour le côté utile.

Le Maire

Je l'entends bien ainsi.

Monsieur ROUSSEL

On continuera donc le papier.

Le Maire

Je peux vous proposer en attendant d'avoir les tablettes de projeter le Conseil Municipal sur le projecteur derrière moi.

Monsieur TATARD

Cela serait intéressant.

Le Maire

En attendant les tablettes, cela peut-il être une solution d'attente ? On prend acte.

Je vous propose de clore ce Conseil Municipal. Je vous remercie tous. Merci, bonne soirée.

La séance est levée à 20H34.

Le Maire,
Thierry POULAIN

La Secrétaire de Séance,
Marie-Claire BONHOMME

